



## DECLARATION

- **Le 22 et 23 novembre 2016**, s'est tenu à l'Hôtel Ndiambour, Dakar, Sénégal, un atelier régional-saharien francophone syndical sur la migration autour du thème : « *Les défis migratoires : rôle et stratégies d'actions des syndicats pour la promotion et la défense des droits des travailleurs migrants* ».
- La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions du Sénégal, en présence :
- de Madame la Représentante Résidente du Bureau FES/Dakar, de Monsieur le Représentant Résident du Bureau FES/Tunis, de Monsieur le Directeur du Bureau BIT à Dakar, du camarade Secrétaire Général de la CNTS, Coordinateur de la Coalition des Centrales Syndicales du Sénégal (CCSS), Président de la CSI/Afrique, des Secrétaires Généraux de la CNTS-FC, de la CSA, des représentants des Secrétaires Généraux de l'UDTS et de l'UNSSAS, empêchés.

1/ Cette rencontre, organisée par le Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Sub-sahariennes(RSMMS), a vu la participation des organisations ci-après:

➤ Organisations syndicales de pays suivants:

### **Bénin :**

Confédération des Syndicats autonomes du Bénin, CSA-Benin

Union nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin, UNSTB

### **Burkina :**

Confédération syndicale du Burkina Faso, CSB

Union syndicale des Travailleurs du Burkina Faso, USTB

### **France :**

Confédération française démocratique du Travail, CFDT

### **Guinée :**

Confédération nationale des Travailleurs de Guinée, CNTG

**Mali :**

Confédération syndicale des Travailleurs du Mali, CSTM

Union nationale des Travailleurs du Mali, UNTM

**Mauritanie :**

Confédération générale des Travailleurs de Mauritanie, CGTM

Confédération libre des Travailleurs de Mauritanie, CLTM

**Niger :**

Union des Syndicats des Travailleurs du Niger, USTN

**Sénégal : CARISM :** Comité d'Actions et de Réflexions intersyndicales sur la Migration qui regroupe 5 organisations syndicales sénégalaises (Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal, CNTS ; Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal /Forces du Changement, CNTS/FC ; Confédération des Syndicats autonomes, CSA : Union démocratique des Travailleurs du Sénégal, UDTS ; Union nationale des Syndicats autonomes du Sénégal, UNSAS)

**Tunisie :**

Union générale tunisienne du Travail, UGTT

➤ Autres structures au Sénégal représentées:

Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions du Sénégal

Fondation Friedrich Ebert (Bureaux de Tunis et de Dakar)

International Migrants Alliance, IMA, Hong-Kong

Visions Solidaires/Observatoire Ouest Africain des Migrations, Togo

Confédération européennes des Syndicats, CES, Bruxelles

Forum Social Sénégalais

Migration and Development Civil Society Network/ MADE-Afrique

Institut national confédéral d'Assistance (INCA)/CGIL, Dakar

Coordination des organisations de Réfugiés mauritaniens au Sénégal

Association des jeunes Rapatriés de Thiaroye sur Mer (AJRT)

2) Les participants à l'atelier ont analysé sous différents aspects la crise migratoire qui prend de l'ampleur en Afrique (Méditerranée et zone subsaharienne, surtout) et dans le monde.

➤ Cette crise pose de *nombreux défis* parmi lesquels on peut citer :

- ✓ le déficit de ratification et d'application des instruments juridiques internationaux, sous régionaux, bilatéraux et nationaux relatifs aux travailleurs migrants ;
  - ✓ la faible prise en charge de la migration dans le dialogue social ;
  - ✓ l'insuffisance des alliances et partenariats pour la défense et la promotion des droits des migrants ;
  - ✓ la faible implication des syndicats dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes migratoires ;
  - ✓ la volonté de renforcer l'expertise syndicale sur la migration.
- Considérant la Déclaration du 08 Août 2014 de Casablanca (Maroc), document constitutif du RSMMS, les participants à l'atelier de Dakar :
- **invitent les organisations syndicales** à :
    - prendre en charge la migration dans le dialogue social ;
    - organiser les travailleurs migrants ;
    - nouer des alliances et partenariats à toutes les échelles (internationale, nationale, régionale et sous-régionale) pour assurer une meilleure protection aux travailleurs migrants ;
    - élaborer et mettre en œuvre un plan d'action spécifique à la migration ;
    - s'approprier et vulgariser les instruments juridiques relatifs à la migration ;
    - développer le plaidoyer pour la ratification et l'application des instruments juridiques de l'OIT et des organisations régionales et sous régionales, relatifs aux droits des migrants ;
    - développer l'expertise syndicale sur la migration ;
    - promouvoir la coopération intersyndicale.
  - **exigent des Etats** :
    - l'implication des syndicats dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes migratoires ;
    - le démantèlement des réseaux de traite et d'exploitation des travailleurs migrants ;
    - la préservation des droits des travailleurs migrants dans les accords de partenariat latéraux et bilatéraux.
  - Par ailleurs, les participants **encouragent la CSI** à soutenir davantage le Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Sub-sahariennes.
  - Les participants **félicitent la Fondation Friedrich Ebert** pour l'accompagnement remarquable qu'il apporte au RSMMS depuis son lancement en 2009 à Hammamet (Tunisie), et durant différentes étapes telles : la Rencontre de Dakar (Sénégal) en 2013, la création du RSMMS à Casablanca (Maroc) en 2014, l'Assemblée générale du Réseau à Mahdia (Tunisie) en 2015 et l'atelier de Dakar- 22/23 Nov2016.
  - Les participants **remercient la CGIL** pour son engagement et son appui continu aux activités du RSMMS depuis son lancement 2014.
  - En outre, ils **remercient le BIT** pour l'appui technique accordé aux activités du Réseau.

- Les participants **engagent le RSMMS à renforcer ses activités et étendre sa collaboration** à l'Union Africaine (UA), la CEDEAO, l'Union du Maghreb Arabe (UMA), l'Union pour la Méditerranée (UPM), l'Union européenne (UE) et l'OIM, pour la gestion des politiques de migration équitable et la prise en charge des droits des travailleurs migrants. Cet objectif trouve toute sa pertinence dans le processus de formulation des Pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés initiés lors du sommet des Nations unies le 19 septembre 2016 et dont l'adoption est prévue en 2018, et lors de la prochaine Conférence internationale du travail (juin 2017) qui examinera un rapport général de l'OIT sur les migrations en vue d'une gouvernance équitable des migrations.
- Les participants **appellent les syndicats à participer à la relecture du protocole de 79** de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- Ils saluent la **volonté partagée** entre la **Confédération européenne des Syndicats (CES)** et **le RSMMS** de nouer une collaboration syndicale pour la défense des travailleuses et travailleurs en général, des migrants et réfugiés en particulier.

Enfin, les participants **adoptent le rapport général** annexé à la présente déclaration.

Fait à Dakar, le 23 novembre 2016